



Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue d'un achat ou d'une vente du ou des instruments financiers qui y sont décrits (ci-après dénommé(s) le ou les « **Instrument(s) Financier(s)** »).

Les informations contenues dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. Les titres des paragraphes ne sauraient dispenser de la lecture de l'ensemble du présent document.

Sans préjudice des obligations réglementaires de Société Générale au titre de la directive européenne 2004/39/EC du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, il vous appartient, avant la conclusion de toute opération, de procéder à votre propre analyse des avantages et des risques de l'Instrument Financier et, notamment de la pérennité des dispositions fiscales en vigueur, en consultant, si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de vous assurer que l'opération portant sur l'Instrument Financier est conforme à vos besoins au regard de votre situation.

Sous réserve du respect des obligations réglementaires susvisées, Société Générale ne peut être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de la conclusion de toute opération relative à l'Instrument Financier.

L'Instrument Financier peut, le cas échéant, faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à conclure l'opération portant sur l'Instrument Financier. En concluant cette opération, vous garantissez implicitement à Société Générale, que vous êtes dûment autorisé à cette fin.

Nous attirons votre attention sur le fait que, jusqu'à maturité de l'Instrument Financier, la valeur de marché de cet Instrument Financier peut fluctuer significativement en raison de l'évolution des paramètres de marché et de la valeur des références sous-jacentes. Elle peut, le cas échéant, atteindre des montants négatifs, voire illimités, en votre défaveur dans certains cas.

Si l'Instrument Financier est stipulé à capital garanti en tout ou partie, nous attirons également votre attention sur le fait que cette garantie n'est valable qu'à l'échéance dudit Instrument Financier.

Risque de liquidité

L'Instrument Financier peut, le cas échéant, ne pas être facilement négocié sur un marché secondaire en raison de son manque ou son absence de liquidité. Dès lors, sauf engagement contraire lors de la vente de cet Instrument Financier, Société Générale ne saurait être tenue de le racheter ou de proposer des prix en cours de vie. Au cas où Société Générale proposerait néanmoins un tel rachat, le prix proposé par Société Générale tiendra compte des coûts de couverture ou de déboucement de la position que créerait pour elle un rachat secondaire. Ces coûts pourront dépendre fortement du contexte de marché.

Risque inhérent à l'existence d'un effet de levier

L'Instrument Financier peut, le cas échéant, comporter un effet de levier. Il en résulte notamment que la valeur de l'Instrument Financier est susceptible de refléter une variation amplifiée de la valeur des sous-jacents ou des éléments de référence.

Risque d'avoir à liquider des positions dans des conditions de marché défavorables

Les variations de la valeur de marché de l'Instrument Financier ou celles d'autres instruments financiers composant votre portefeuille sont susceptibles de vous mettre dans l'obligation d'avoir à payer des appels de marge, de constituer des provisions ou de revendre partiellement ou en totalité cet Instrument Financier avant maturité, notamment pour remplir vos obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait vous mettre dans l'obligation d'avoir à liquider cet Instrument Financier dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit aura un effet de levier élevé. Si vous avez des contraintes de liquidité, il est vraisemblable que l'Instrument Financier portant ces risques doit être exclu ou limité à une proportion compatible avec cette contrainte.

Risque de crédit

Dans l'hypothèse où des sommes sont dues par (i) Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale) en sa qualité de contrepartie au titre de l'Instrument Financier et/ou de banque dépositaire, selon le cas et/ou (ii) le ou les émetteur(s) de titres dans le cadre de l'Instrument Financier, vous prenez un risque de crédit sur Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale) et/ou un risque de crédit sur le ou les émetteur(s) de titres. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit, vous prenez également un risque de crédit sur toute entité de référence.

Informations sur les comparaisons et les performances

Si le présent document comprend une comparaison avec d'autres produits, une référence à des performances (passées ou futures) ou une simulation de performances (passées ou futures) d'instruments financiers, les données utilisées proviennent de sources externes que Société Générale considère fiables mais que Société Générale n'a pas vérifiées de manière indépendante. Société Générale n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence et l'exhaustivité de ces données. Les chiffres relatifs aux comparaisons, aux performances (passées ou futures) ou aux simulations de performances (passées ou futures) ne sauraient constituer un indicateur fiable quant aux performances futures réelles de l'Instrument Financier. Dans les cas où les chiffres sont exprimés dans une monnaie qui n'est pas celle de l'Etat dans lequel vous résidez, les gains qui en découlent peuvent se voir augmentés ou réduits en fonction des fluctuations de taux de change.

La documentation contractuelle relative à l'Instrument Financier peut, le cas échéant, prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur l'Instrument Financier de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents de l'Instrument Financier ou, le cas échéant, la fin anticipée de l'Instrument Financier.

Le présent document constitue un aperçu des Termes et Conditions et une "Termsheet" complète en anglais **est disponible**. Les dispositions de la Termsheet peuvent être différentes de ceux de cet aperçu et les remplaceront.

Ces termes et conditions indicatifs se réfèrent et incorporent les définitions et dispositions des 2003 ISDA Credit Derivatives Definitions telles que complétées par le May 2003 Supplement (ensemble les "Credit Derivatives Definitions"). En cas de divergence entre les définitions figurant dans les termes et conditions indicatifs et les Credit Derivatives Definitions, ces dernières prévaudront.

Ce document est confidentiel et ne peut être ni communiqué à un tiers (à l'exception de vos conseils externes à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité) ni reproduit totalement ou partiellement sans accord préalable et écrit de Société Générale.

Société Générale est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.



Devise: EURO - Maturité: 4 ans - Capital à risque

CARACTERISTIQUES DE L'INSTRUMENT FINANCIER

- L'investisseur paye 100% du Nominal de la Note EMTN à la Date d'Emission et reçoit un coupon annuel fixe de **[7.10]%** (base 30/360) du Nominal, soumis au risque d'Événements de Crédit sur les Entités de Référence du Panier
- En l'absence d'Événement de Crédit, la Note EMTN est remboursée au pair à la date de Maturité
- En cas d'Événement de Crédit sur une des Entités de Référence du Panier, le Nominal est réduit au pro-rata de la pondération de cette entité dans le Panier.
 - L'investisseur reçoit un montant correspondant à la Valeur de Recouvrement propre à l'entité qui a subi l'Événement de Crédit, ce montant est calculé sur un nominal qui est au pro-rata de la pondération de cette entité dans le Panier. Cette Valeur de Recouvrement sera calculée à une date choisie par la Société Générale parmi les 45 jours ouvrés consécutifs à la date de détermination de l'événement de Crédit et payé dans les 4 jours ouvrés suivants. A cette date, si SG est incapable de déterminer la Valeur de Recouvrement de l'Entité qui a subi un Événement de Crédit, la date de remboursement est décalé de 15 jours ouvrés
 - Le coupon sera réduit et ne sera plus calculé que sur le nominal restant de l'EMTN (voir partie Coupon)
- A l'échéance, l'investisseur reçoit le nominal réduit au pro-rata de la pondération des Entités de Référence du Panier qui ont subi un Événement de Crédit entre la date de transaction et 4 jours ouvrés avant la Date de Maturité.

EXEMPLE :

Si 18 mois après la date de transaction, une des Entités de Référence subit un Événement de Crédit. Le Nominal de l'EMTN est réduit de 20%. Le coupon est dès lors calculé sur 80% du Nominal (Voir partie Coupon) . Si une valeur de recouvrement de 40% est calculée pour cette Entités de Référence, l'investisseur récupère 40% de 20% du Nominal, 4 jours ouvrés après la détermination de la Valeur de Recouvrement.

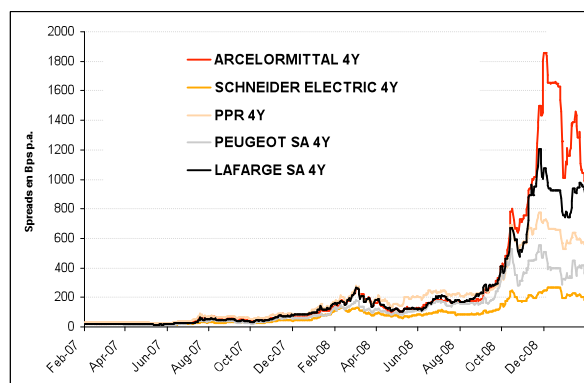
Si 12 mois après ce premier Événement de Crédit, une seconde Entité de Référence subit un Événement de Crédit. Le Nominal de l'EMTN est réduit de 20%. Le coupon est dès lors calculé sur 60% du Nominal (Voir partie Coupon). Si une valeur de recouvrement de 30% est calculée pour cette Entités de Référence, l'investisseur récupère 30% de 20% du Nominal, 4 jours ouvrés après la détermination de la Valeur de Recouvrement.

Si il n'y a eu que ces deux Événements de Crédit entre la date de transaction et 4 jours ouvrés avant la Date de Maturité, l'investisseur reçoit à maturité un nominal de 60% du nominal initial

CARACTERISTIQUES DU PANIER

Entités de Référence	Obligations de Référence	S&P	Pondération
SCHNEIDER ELECTRIC SA	XS0260896542	A-	20%
ARCELORMITTAL	XS0148400954	BBB+	20%
PPR	FR0010208660	BBB-	20%
LAFARGE	FR0010032730	BBB-	20%
PEUGEOT SA	FR0000487159	BBB+	20%

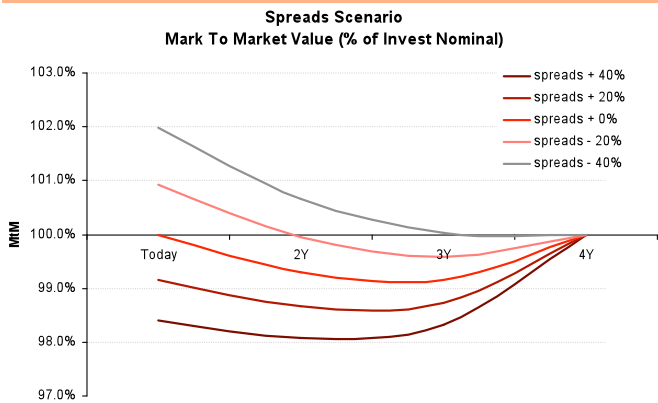
Historique des CDS Spreads Mid 4 ans



Source: Markit, 22 Janvier 2009

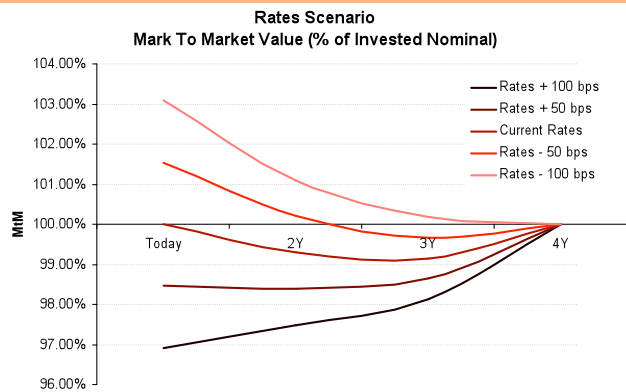
Les performances passées ne sont *pas des indicateurs de performances futures*. Veuillez consulter les Informations Importantes situées au début de ce document et notamment le paragraphe « Informations sur les comparaisons et performance ».

ANALYSE DE SENSIBILITES



Hypothèses: évaluations de niveaux milieu de marché, considérant des taux d'intérêts constants et aucun Evénement de Crédit.

Décalage parallèle des courbes de spreads de CDS de +40, +20, -20 et -40 points de base



Hypothèses: évaluations de niveaux milieu de marché, considérant des spreads de CDS constants et aucun Evénement de Crédit au sein du panier.

Décalage des taux de +100, +50, -50 et -100 points de base

AVANTAGES

- Rendement potentiel élevé: surperformance de 456 points de base par rapport au taux de swap annuel 4 ans contre Euribor 6 mois (au 11février 2009)

RISQUES

- Le principal et les coupons sont à risque à la fois sur l'Emetteur et sur les Entité de Référence du Panier. Ce risque peut aller jusqu'à la perte totale du capital et des coupons en cas d'Evénement de crédit sur l'ensemble des Entité de Référence du Panier
- Risque de liquidité sur le marché secondaire (confer le paragraphe « Risque de liquidité » des « Informations Importantes » au début de ce document)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Emetteur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Société Générale (SG), noté (AA-/Aa2) par S&P et Moody's
Date d'Emission indicative	<ul style="list-style-type: none"> ■ 24 Avril 2009
Date de Maturité indicative	<ul style="list-style-type: none"> ■ 10 Avril 2013
Valeur de Recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un montant égal au prix, à la Date de Calcul, d'Obligations Sélectionnées pour la détermination du Prix de Remboursement. A la discrétion de l'Agent de Calcul, 2 méthodes peuvent être appliquées: <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion au « Settlement Protocole » organisé par l'ISDA - Détermination de la valeur de marché des obligations sélectionnées selon un protocole décrit dans les ISDA Definitions (ou selon un processus récursif de recherche de prix si ce protocole n'est pas applicable) <p>ISDA : <i>International Swaps and Derivatives Association, INC, voir informations sur www.isda.org</i></p>
Coupon	<ul style="list-style-type: none"> ■ En l'absence d'Événement de Crédit sur l'une des Entités de Référence entre la date de transaction et 4 jours ouvrés avant la Date de Maturité, le coupon payé à chaque Date de Paiement de Coupon est [7.10]% p.a calculé sur une base 30/360 non ajustée ■ En cas de survenance d'Événements de Crédit, les coupons, payés aux Date de Paiement de Coupon, sont calculés comme une somme de coupons journaliers sur la période de calcul du coupon. Ces coupons journaliers sont de [7.10]% p.a sur une base 30/360 non ajustée, calculés sur le Nominal réduit au pro rata des Entités de Référence du Panier ayant subi un Événement de Crédit entre la date de transaction et la date de calcul du coupon journalier. <p><i>Exemple</i> : Si 180 jours après la date de paiement du premier coupon, une première Entité subit un Événement de Crédit, le coupon suivant (si il n'y a pas d'autres Evénements de Crédit avant son paiement) sera de $100\% * 7.10\% * 180/360 + (100\% - 20\%) * 7.10\% * 180/360 = 6.390\%$.</p> <p>Si aucun autre Événement de Crédit ne survient entre la date de paiement de second coupon et la date de paiement du troisième coupon, ce dernier sera égale à $(100\% - 20\%) * 7.10\% = 5.680\%$.</p>
Date de Paiement de Coupon indicative	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le 10 Avril, chaque année, à partir du 10 Avril 2009 jusqu'au 10 Avril 2013.
Événements de Crédit	<p>Un des 3 événements ci-dessous constitue un Événement de Crédit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faillite de l'Entité de Référence : c'est à dire tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations ■ Défaut de paiement : Inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une Obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Déclenchement. ■ Restructuration : Réduction du taux ou des Intérêts payables, réduction du montant en principal du à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de Priorité d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement.